



Négociations

Négociations Annuelles Obligatoires



NAO 2025 : BPCE ET SA STRATEGIE DE L'ECHEC !

Paris, le 22 octobre 2024

LES CHIFFRES SONT TÊTUS !

**Tout continue d'augmenter...
Et nos salaires ?**

- L'inflation entre 2021 et 2023, selon l'INSEE a progressé de 11,7%.
- Sur la même période, les augmentations générales de salaire représentent 3,6%.
- En 2024, l'inflation est toujours là : + 2,5% de prévu alors que l'augmentation générale a été de 1,7% pour les classifications de A à K avec un plancher de 550 €.

A qui profite la création de richesse de BPCE ?

- Près de 11 Md€ de bénéfice entre 2021 et 2023, et combien en 2024 ?
- 35 millions de clients et 9,5 millions de sociétaires.
- Des fonds propres supérieurs à 71Md€ (4^{ème} rang en zone euro).
- Un PNB de 22,2 Md€ en 2023.
- Réserves de liquidité à 302 Md€ fin 2023.
- Un niveau de notation parmi les meilleurs en Europe.

Quoi qu'il en coûte... à qui ?

BPCE prévoit l'augmentation de ses fonds propres de 4Md€ en pompant dans les réserves des CE et BP pour financer des projets de développement comme le rachat de la SGEF...

EN ATTENTE DES ANNONCES DE...

Les deux premières réunions se sont tenues les 19 septembre (présentation du contexte économique) et 22 octobre dernier (revendications des syndicats).

Si depuis des années, BPCE souhaite nous enfermer dans une stratégie de l'échec, **la deuxième réunion a été l'occasion pour SUD-Solidaires de défendre vos revendications salariales nées des remontées de terrain et de notre enquête sur le « pouvoir de vivre ».**

Une troisième réunion est prévue le 19 novembre, où les Présidentes des caisses d'épargne par la voix de BPCE, présenteront leurs propositions. Autrement dit, les véritables négociations commenceront à cet instant.

DEPUIS DES ANNÉES, UNE DIRECTION FANTOCHE QUI N'A QUE SUEUR ET POCHE VIDES A OFFRIR AUX SALARIÉ-ES !

Cette situation est vécue comme une injustice par l'ensemble des salariées, ayant contribué ces dernières années à créer les milliards d'euros de bénéfice.

Dans un contexte de hausse régulière du coût de la vie et avec des remontées de fonds propres records à BPCE par les caisses d'épargne, les salariées seront-ils/elles à nouveau privées d'augmentation générale substantielle de salaire ? **Un meilleur partage des richesses doit être la priorité !**

Vu les performances quasi olympiques des salariées des CE et les ambitions d'hyper-profits de Namias, président du directoire de BPCE, il serait inacceptable que celui-ci ne concède en 2025 que des miettes ...

Si les propositions patronales ne sont pas à la hauteur des attentes des salariées, il est fort à parier que le groupe BPCE continuera à être confronté à des démissions en masse, un manque de motivation, et de ce fait le POS « vision 2030 » de Namias risquerait d'être un fiasco pour son image et sa carrière



REVENDEICATIONS POUR LE « POUVOIR DE VIVRE »

- Augmentation générale des salaires de 8% avec un plancher de 300 €.
- Un salaire mensuel brut minimum de 2300 €.
- Une prime substantielle de rattrapage « pouvoir de vivre » de 3000 €.
- Suppression des écarts de salaire entre les femmes et les hommes.
- Remplacement de la part variable par un mois de salaire moyen des CE.
- Une prime d'expérience de 100 € nets par mois tous les 3 ans.



SUD-SOLIDAIRES DONNE LA PAROLE AUX SALARIÉ-ES !

Pour la NAO 2025, notre syndicat a mis en place une enquête sur le « **pouvoir de vivre** » accessible jusqu'à la fin des négociations. SUD-Solidaires s'est appuyé sur les premiers résultats pour construire ses revendications auprès de BPCE. Ceux-ci offrent une vision beaucoup moins reluisante : derrière la vitrine sociale vantée par BPCE, les coulisses mettent en lumière des salarié-es qui galèrent au quotidien. **Cette situation est-elle acceptable au sein d'un groupe bancaire qui dégage des milliards de résultat net ?**

Une réalité accablante : le « pouvoir de vivre » est une vraie préoccupation pour bon nombre de salarié-es :

- Certain-es bénéficient de la prime d'activité pour survivre, ou comment des mécanismes de solidarité viennent pallier aux insuffisances salariales de l'employeur,
- Certain-es ont recours aux prestations sociales,
- Beaucoup utilisent les Tickets Restaurant uniquement pour faire leurs courses,
- Beaucoup utilisent la PV, les primes et l'intéressement pour boucler les fins de mois.

La priorité salariale est d'augmenter le salaire mensuel de :

- 100 € nets (8,6% des réponses),
- 200 € nets (41,6% des réponses),
- 300 € nets (28,1% des réponses),
- + de 300 € nets (21,7% des réponses),
- 92,4% des répondants estiment qu'il faut mettre en place une prime d'expérience de 100 € nets par mois tous les 3 ans.

ACCESSIBLE JUSQU'A LA FIN DES NEGOCIATIONS (LE 11 DECEMBRE PROCHAIN), CONTINUEZ TOUTES ET TOUS A CONSTRUIRE VOS REVENDICATIONS SALARIALES

